



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE STATIONNEMENT DEVIENDRA PAYANT AU CSSS DES ÎLES À L'AUTOMNE

Îles-de-la-Madeleine, le 22 mai 2013 – À compter de l'automne prochain, le stationnement deviendra payant pour les usagers, les visiteurs, le personnel et les médecins du CSSS des Îles.

Notons que, depuis mars 2006, la gestion des aires de stationnement est encadrée par une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux (circulaire 2007-003) qui exige que les établissements du réseau financent tous les coûts inhérents à cette activité accessoire à partir des revenus générés par celle-ci. Selon cette directive, les coûts d'aménagement et d'entretien doivent être défrayés par les utilisateurs du stationnement.

Les modalités et coûts de stationnement seront déterminés au cours des prochaines semaines et devront être adoptés par le conseil d'administration avant la mise en application de cette nouvelle mesure.

L'équipe de direction et le conseil d'administration sont conscients qu'il s'agit d'un changement majeur, mais par souci d'équité, ils ont dû prendre cette décision afin de se conformer à la directive émise par le Ministère en 2006.

— 30 —

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication
418 986-2121, poste 8094
Courriel : celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca